



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2019

Date de convocation et d'affichage : 12 mars 2019.

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 24.

Présents :

Mmes BETTINGER Sylvianne, BEURY Jeanne-Laure, BLUM Catherine, CODAZZI Colombe, BOUCHOT Chantal, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PAUTRAS Marie-Françoise, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABAT-ARTAUD Nadia, ROBERT Isabelle, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, SEBBARI Samira, THOMAS Christine, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BACHMANN Jean-Marie, BAROIN François, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DEMOISSON Daniel, DENIS Valéry, DEON Philippe, DRAGON Jean-Luc, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, GACHOWSKI Jacques, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, GRIENENBERGER Daniel, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEPRINCE Didier, LEIX Jean-François, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, MOUILLEFARINE Jean-Claude, PARIGAU Jean-Louis, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SAUVAGE Philippe, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SPILMANN Marcel, TRIBOT Philippe, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy

Représentés : CHAPLOT Roland par BLOT Gilbert, COLFORT Jacqueline par NICOLLE François, GAILLARD Paul par COSCARELLI Annick, VETTER Claude par SIMON Chantal

Sont excusés et ont donné pouvoir : URBAIN Sandrine à MOCQUERY Bernard, GATOULLAT Marcel à DELAITRE Guy, MOSER Alain à FINET Odile, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, BAUDOUX Bruno à SERRA Frédéric, BAZIN-MALGRAS Valérie à ROUSSELOT Nicole, BLANCHON David à ZAJAC Anna, MENUET Gérard à CHEVALIER Bertrand, SUBTIL Bruno à ARBONA Philippe, FAURE Gilbert à MEIRHAEGHE Jean-François, COURTOIS Jean-Christophe à DUCHENE Annie

Excusés : GARNERIN David, DESROUSSEAUX Pascal, REHN Yves, FRAPIN David, SIMON Véronique, AMILHAU Marie-Pierre, MARTINOT Bruno, RICHARD Sophie, BALLAND Alain, ROTA Colette

Absents : ROYERE Raynald, LEDOUBLE Catherine, BAILLY Jean-Marie

Sont présents mais ne participent pas au vote, étant en conflit d'intérêt : GRANDPIERRE Elisabeth, LANDREAT Pascal, ROUVRE Annie, BRANLE Christian, GIRARD Marc

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

DELIBERATION N°21	Contrat de ville – Programmation issue de l'appel à projets 2019
RAPPORTEUR	Marie GRAFTEAUX-PAILLARD

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
112	116	116		2	5

Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2019

**CONTRAT DE VILLE
PROGRAMMATION ISSUE DE L'APPEL A PROJETS 2019**

Annexes : tableau de la programmation prévisionnelle issue de l'appel à projets Etat-CGET et Troyes Champagne Métropole 2019 lié au contrat de ville (annexe 1)- pièces annexes à la notification (annexe 2)

Exposé :

Le Contrat de ville de l'Agglomération troyenne signé en octobre 2015 fixe les piliers d'intervention de la politique de la ville :

- Cohésion sociale,
- Cadre de vie,
- Développement économique,
- Citoyenneté-jeunesse-mobilité (pilier transversal).

Ces 4 piliers visent notamment à garantir l'égalité d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics ; ainsi qu'à réduire les fractures économiques, sociales, numériques et à favoriser l'accès aux soins. Dans son pilier cadre de vie le contrat de ville cherche à garantir l'amélioration du cadre de vie des habitants, à développer le renouvellement urbain et à conforter la gestion urbaine de proximité.

L'appel à projet, conduit conjointement par Troyes Champagne Métropole et par l'Etat, contribue à mettre en œuvre annuellement le contrat de ville par la mise en place d'une programmation spécifique déterminée par les enjeux du contrat de ville et à partir des initiatives des acteurs locaux.

Les actions proposées doivent bénéficier aux habitants des 9 quartiers prioritaires de la ville ainsi qu'aux habitants des 2 quartiers en veille active et des 2 quartiers à enjeu local (pour ces 4 quartiers par le financement unique de Troyes Champagne Métropole).

Pour la programmation de l'appel à projet 2019, le service politique de la ville s'est attaché particulièrement à :

- Proposer aux structures des ateliers à la conduite de projet, conduits par l'IREPS (Institut Régional d'Education et de Promotion de la Santé), pour la valorisation de leur action en amont du dépôt des dossiers de demande de subvention ;
- Rencontrer sur site les associations et leur public pour identifier les plus-values de l'action (notamment dans le cadre des demandes de renouvellement des actions) ;
- Proposer aux associations de présenter leur action lors des Comités Techniques thématiques (COTECH) ;
- Intégrer au sein des COTECH du contrat de ville les Conseillers des conseils citoyens des quartiers de Chantereigne, Debussy, Montvilliers et Jules

Guesde, pour échanger collégalement (partenaires du Contrat de ville) sur la pertinence des actions à destination des habitants des quartiers.

La programmation 2019 fait état de 107 projets déposés par les associations auprès de l'Etat et de Troyes Champagne Métropole.

La Communauté d'agglomération est sollicitée financièrement pour 66 d'entre eux à hauteur de 308 322 €.

Il est proposé d'attribuer pour l'appel à projets 2019 : **244 500 € pour 57 projets retenus.**

Il est proposé d'attribuer les subventions de la manière suivante :

- **36 projets sur le pilier Cohésion sociale pour un montant de 146 900 € sur les thématiques suivantes :**
 - **Accès aux droits, santé, valeurs de la république : 64 100 €**
 - ✓ 2 projets Accès aux droits
 - ✓ 6 projets Maîtrise de langue dans un objectif d'inclusion sociale
 - ✓ 7 projets Santé
 - ✓ 2 projets Valeurs de la République
 - **Education et parentalité 82 800 €**
 - ✓ 12 projets Réussite éducative
 - ✓ 6 projets Parentalité
 - ✓ 1 projet Numérique

- **10 projets sur le pilier Cadre de vie pour un montant à verser de 25 500 € sur les thématiques suivantes :**
 - ✓ 9 projets Participation citoyenne
 - ✓ 1 projet Prévention de la délinquance

- **11 projets sur le pilier Développement économique et emploi pour un montant de 72 100 € sur les thématiques suivantes :**
 - ✓ 2 projets Insertion par l'activité économique
 - ✓ 5 projets Maîtrise de la langue dans un objectif d'insertion professionnelle
 - ✓ 1 projet Mobilité
 - ✓ 3 projets Parcours emploi

Les projets traitant de la thématique jeunesse et de l'accès à la culture aux sports et aux loisirs ont été orientés sur les différents piliers en fonction de leur finalité (culture et réussite éducative, maîtrise de la langue et emploi par exemple)

Conformément au guide des aides de Troyes Champagne Métropole, les subventions égales ou supérieures à 10 000 € seront versées en deux fois : un acompte de 70 % en 2019 et le solde de 30% en 2020 sur production des pièces justificatives.

Les conditions de versement sont rappelées dans l'annexe financière qui sera notifiée à l'association (Annexe 2).

En application de cette règle, les crédits dédiés à l'appel à projets 2019 seront répartis comme suit :

- ✓ 224 250 € au titre du budget primitif 2019
- ✓ 20 250 € seront proposés au vote du budget primitif 2020.

Les crédits nécessaires au versement des subventions sur l'année 2019 sont inscrits à hauteur de 224 250 € au chapitre 65 du Budget Primitif 2019.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER la programmation prévisionnelle 2019 de l'Appel à projets du Contrat de Ville telle que présentée en annexe 1 ;**
- **D'APPROUVER les modalités d'attribution et de notification des subventions :**
 - **le modèle de convention et ses annexes tel que proposé en annexe 2, pour les associations recevant une ou des subventions de Troyes Champagne Métropole d'un montant global supérieur à 23 000 €,**
 - **la transmission des annexes à la convention en lieu et place de cette dernière, à tous les bénéficiaires recevant une ou des subventions de Troyes Champagne Métropole d'un montant global inférieur à 23 000 € ;**
- **D'APPROUVER le maintien de la subvention si les dépenses réalisées sont inférieures au budget prévisionnel mais que la part d'autofinancement du bénéficiaire reste la même ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

Programmation 2019 du Contrat de Ville de l'agglomération troyenne

N°	Porteur	Action	Thématique	BP	Subvention demandée à TCM	Subvention attribuée
PILIER EMPLOI DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE						
VOLET EMPLOI INSERTION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE						
85	AASEAA SE 10	Chantier d'insertion la fourmi	Insertion par l'activité éco	572 740 €	7 500 €	7 500 €
77	ASSOCIATION FAMILIALE DE LA CHAPELLE SAINT LUC	Insertion sociale et professionnelle	Insertion par l'activité éco	359 080 €	10 880 €	10 000 €
8	AATM	Cours d'accès aux savoirs de base en français	Parcours - Langue	26 320 €	7 600 €	7 000 €
78	ASSOCIATION FAMILIALE DE LA CHAPELLE SAINT LUC	Français langue professionnelle	Parcours - Langue	38 620 €	9 000 €	9 000 €
50	L'ACCORD PARFAIT	Complément linguistique pour l'Insertion Professionnelle	Parcours - Langue	82 985 €	8 000 €	8 000 €
39	MOT A MOT	Passerelle vers l'emploi	Parcours - Langue	12 990 €	2 000 €	2 000 €
88	YSCHOOLS / ADPS	Valorisation de l'Expérience et Renforcement Linguistique	Parcours - Langue	61 000 €	15 000 €	8 000 €
106	YSCHOOLS / ADPS	Renforcement linguistique professionnel	Parcours - Langue	101 400 €	0 €	0 €
3	ADIE	Financement de la mobilité pour permettre l'accès à l'emploi et module sur la gestion du budget	Parcours - Mobilité	42 768 €	2 500 €	1 000 €
21	LE RUCHER CREATIF	Le Coding pour tous	Parcours - Numérique	11 380 €	4 604 €	4 600 €
23	APASSE 10	Renforcement de l'accompagnement des publics QPV vers l'emploi à travers des actions d'information, de formation et de mise en relation dans les secteurs associatifs, socio sportifs et éducatifs	Parcours emploi	8 000 €	1 500 €	0 €
45	ASSOCIATION JEUNESSE POUR DEMAIN	Chantiers Passerelle à destination des Jeunes NEET	Parcours emploi	42 900 €	14 434 €	14 000 €
81	CIDFF	Egalité professionnelle : de l'orientation à l'employabilité	Parcours emploi	17 172 €	2 500 €	1 000 €
5	MISSION LOCALE de TROYES	Insertio: reprérage-mobilisation et accompagnement des jeunes QPV	Parcours emploi	58 784 €	0 €	0 €
30	VILLE DE LA CHAPELLE SAINT LUC	Sport, santé, bien-être pour favoriser l'insertion au féminin	Parcours emploi	8 386 €	0 €	0 €
104	VILLE DE PONT SAINTE MARIE	Le labo' de l'emploi	Parcours emploi	17 864 €	0 €	0 €

N°	Porteur	Action	Thématique	BP	Subvention demandée à TCM	Subvention attribuée
PILIER COHESION SOCIAL						
VOLET ACCES AUX DROITS ET PARCOURS SOCIAL						
71	CIDFF	Soutien et accompagnement social dans les démarches administratives	Accès aux droits	14 693 €	2 000 €	0 €
79	CIDFF	Maison digitale : initiation bureautique / numérique - les clés vers l'indépendance	Accès aux droits	12 470 €	3 000 €	2 000 €
48	L'ACCORD PARFAIT	Mobilité	Accès aux droits	19 325 €	1 000 €	1 000 €
102	SECOURS POPULAIRE	Les oubliés des vacances	Accès aux droits	9 055 €	0 €	0 €
56	VILLE DE PONT SAINTE MARIE	Séjour d'été à Debussy	Accès aux droits	12 528 €	0 €	0 €
98	VILLE DE PONT SAINTE MARIE	La première étoile	Accès aux droits	8 467 €	0 €	0 €
99	VILLE DE PONT SAINTE MARIE	Mon premier séjour citoyen	Accès aux droits	6 969 €	0 €	0 €
9	AATM	Ateliers collectifs de socialisation linguistique	Maitrise de la langue	37 000 €	1 800 €	1 800 €
76	ASSOCIATION FAMILIALE DE LA CHAPELLE SAINT LUC	Ateliers sociaux linguistique	Maitrise de la langue	81 380 €	3 200 €	3 000 €
107	CCAS PONT SAINTE MARIE	ASL	Maitrise de la langue	10 514 €	0 €	0 €
80	CIDFF	Dispositif d'insertion sociale	Maitrise de la langue	100 344 €	7 000 €	7 000 €
89	INTEGRATION	Ateliers sociolinguistiques	Maitrise de la langue	45 050 €	8 250 €	8 000 €
103	INTEGRATION	Ateliers de renforcement linguistique ARL	Maitrise de la langue	13 950 €	3 000 €	3 000 €
51	L'ACCORD PARFAIT	Autonomie et Insertion sociale	Maitrise de la langue	91 908 €	5 000 €	5 000 €
40	MOT A MOT	Autonomie -Insertion sociale et culturelle	Maitrise de la langue	35 575 €	5 100 €	4 000 €
74	ASSOCIATION VIVRE A MAUGOUT	Pratique artistique pour tous	Santé	10 840 €	2 000 €	2 000 €
53	AUORE - FOYER AUBOIS	DECLIC Equipe mobile d'entraide	Santé	85 258 €	10 000 €	5 000 €
35	CENTRE DE SANTE INFIRMIER DES CHAPELAINS	Votre santé au quotidien	Santé	57 216 €	12 000 €	12 000 €
92	CENTRE EQUESTRE LA FERMETTE	Tenir les rênes de sa vie	Santé	6 397 €	1 000 €	1 000 €
22	COMITE TERRITORIAL AUBE HAUTE MARNE DE BASKET	Pérenniser les actions Basket	Santé	38 063 €	3 000 €	0 €

N°	Porteur	Action	Thématique	BP	Subvention demandée à TCM	Subvention attribuée
29	LE JARDIN DE PARTAGE DES SENARDES	Mon panier de fruits et de légumes	Santé	3 168 €	1 085 €	0 €
90	OPPELIA - ALT 10	Mettre en œuvre un programme de prévention des conduites à risque	Santé	5 214 €	1 139 €	0 €
91	OPPELIA - ALT 10	Maraudes pour l'Accompagnement à la Réduction des Risques chez les Usagers de drogues et alcool	Santé	52 024 €	2 209 €	0 €
93	ROSIERES OMNISPORTS TENNIS	La santé , c'est de la balle	Santé	6 370 €	0 €	0 €
17	SOCIETE NAUTIQUE TROYENNE	Intégration et amélioration des conditions de vie des femmes des quartiers par le sport	Santé	8 024 €	3 000 €	2 000 €
43	UFOLEP AUBE	Aube secours	Santé	12 005 €	3 500 €	2 500 €
94	VILLE DE LA CHAPELLE SAINT LUC	Le sport ami du bien être et de la tolérance	Santé	42 160 €	0 €	0 €
97	VILLE DE PONT SAINTE MARIE	Bougeons à Debussy	Santé	6 172 €	0 €	0 €
15	AVIM-RS	Le jeu des valeurs de la République	Valeurs de la République	9 700 €	2 000 €	1 800 €
82	CIDFF	Journée internationale des femme 2019	Valeurs de la République	10 629 €	0 €	0 €
10	FEDERATION DES MJC AUBE	Jeunesse et Citoyenneté: exposition "Non à la haine" et outils d'animation citoyens	Valeurs de la République	18 425 €	3 500 €	3 000 €
VOLET EDUCATION ET PARENTALITE						
83	AASEAA SE 10	Bibliothèque éducative (des mots sur des maux)	Parentalité	2 642 €	1 714 €	1 700 €
86	AASEAA SE 10	Espace Parents enfants	Parentalité	7 050 €	2 350 €	2 000 €
84	AASEAA SE 10	La Lisère de la parentalité	Parentalité	3 120 €	1 560 €	1 500 €
109	ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE DRYAT	Accompagnement scolaire	Parentalité	60 232 €	14 500 €	14 500 €
47	L'ACCORD PARFAIT	Soutien aux familles et à la parentalité	Parentalité	12 642 €	1 000 €	1 000 €
2	MAISON DE L'ADOLESCENCE	Entr'Parents	Parentalité	17 940 €	7 600 €	7 000 €
7	MODEL AIR CLUB DE L'AUBE	Découverte de l'aéromodélisme	Parentalité	4 000 €	0 €	0 €
28	VILLE DE TROYES	Un temps pour nous	Parentalité	3 940 €	0 €	0 €
18	VILLE DES NOES PRES TROYES	Contrat local d'accompagnement scolaire Noyat CE1-CM2	Parentalité	13 461 €	0 €	0 €
65	VILLE DES NOES PRES TROYES	A l'abord d'âge	Parentalité	7 190 €	0 €	0 €
75	ASSOCIATION FAMILIALE DE LA CHAPELLE SAINT LUC	Accompagnement à la scolarité	Réussite éducative	108 190 €	19 720 €	17 000 €
46	ASSOCIATION JEUNESSE POUR DEMAIN	Chantiers Educatifs	Réussite éducative	24 866 €	5 628 €	1 000 €

N°	Porteur	Action	Thématique	BP	Subvention demandée à TCM	Subvention attribuée
73	ASSOCIATION VIVRE A MAUGOUT	Et si on jouait les curieux	Réussite éducative	12 180 €	1 500 €	1 000 €
1	CENTRE DES PLANEURS	2ème année de formation au passage du brevet de pilote	Réussite éducative	24 500 €	2 000 €	1 000 €
13	CHANTEQUI	Un spectacle équestre dans la ville	Réussite éducative	11 700 €	1 500 €	1 500 €
52	COUPLES ET FAMILLES DE L'AUBE	Connaissance et estime de soi en prévention de la violence et du sexisme	Réussite éducative	20 160 €	3 000 €	3 000 €
69	E GRAINE	Mieux vivre ensemble à l'école et ailleurs	Réussite éducative	26 378 €	9 000 €	9 000 €
54	LES TRETEAUX DU CŒUR VOLANT	Création d'une comédie musicale avec des jeunes de l'agglomération troyenne	Réussite éducative	44 089 €	8 600 €	8 600 €
87	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	La fréquence des Médias	Réussite éducative	5 830 €	2 300 €	2 000 €
6	MODEL AIR CLUB DE L'AUBE	Formation aéromodélisme	Réussite éducative	5 472 €	0 €	0 €
108	ROSIERES SAINT JULIEN HANDBALL	Bouge ton corps avec le Handball, Tennis, le Self défense, la Boxe et le Gospel	Réussite éducative	23 700 €	0 €	0 €
4	SALLE D'ARMES-ESCRIME TR	L'escrime un sport moderne qui s'appuie sur l'histoire, ouvert à tous, valides et handicapés... Un autre regard sur le handicap	Réussite éducative	19 700 €	1 000 €	1 000 €
105	TROYES ROLLER	Vers l'éco-mobilité urbaine	Réussite éducative	15 823 €	2 400 €	1 000 €
42	UNESCO	Sortir les enfants de leur isolement culturel par la pratique artistique	Réussite éducative	50 350 €	8 000 €	8 000 €
20	USEP	Les Mercredis éducatifs	Réussite éducative	7 370 €	3 000 €	0 €
36	USEP	Découvertes sportives et citoyennes	Réussite éducative	12 560 €	2 000 €	1 000 €
31	VILLE DE LA CHAPELLE SAINT LUC	Il était une fois l'aviation	Réussite éducative	6 602 €	0 €	0 €
33	VILLE DE LA CHAPELLE SAINT LUC	Découverte des milieux professionnels	Réussite éducative	13 250 €	0 €	0 €
61	VILLE DE LA CHAPELLE SAINT LUC	ENVOL	Réussite éducative	25 900 €	0 €	0 €
64	VILLE DE LA CHAPELLE SAINT LUC	Vacances actives	Réussite éducative	13 500 €	0 €	0 €
57	VILLE DE PONT SAINTE MARIE	CLAS	Réussite éducative	9 380 €	0 €	0 €
58	VILLE DE PONT SAINTE MARIE	Apprendre à s'intégrer dans un groupe	Réussite éducative	6 939 €	0 €	0 €
25	VILLE DE TROYES	Chorales en quartiers	Réussite éducative	10 140 €	0 €	0 €
26	VILLE DE TROYES	Ateliers d'accompagnement à la scolarité: Petits Apps	Réussite éducative	48 177 €	0 €	0 €

N°	Porteur	Action	Thématique	BP	Subvention demandée à TCM	Subvention attribuée
27	VILLE DE TROYES	Mission Manga	Réussite éducative	4 720 €	0 €	0 €
PILIER CADRE DE VIE						
VOLET CADRE DE VIE ET VIE DES QUARTIERS						
59	VILLE DE LA CHAPELLE SAINT LUC	Gestion urbaine et lien social	GUSP	33 510 €	0 €	0 €
60	VILLE DE LA CHAPELLE SAINT LUC	Extra novation à la découverte d'activités pluridisciplinaire	GUSP	15 540 €	0 €	0 €
32	VILLE DE TROYES	GUSP	GUSP	113 130 €	0 €	0 €
70	AASEAA SE 10	Animation citoyenne	Participation	51 151 €	13 384 €	5 000 €
34	ASSOCIATION DEVERS TROYES	Escalade en ville	Participation	1 800 €	0 €	0 €
72	ASSOCIATION VIVRE A MAUGOUT	Plantations solidaires	Participation	10 010 €	1 500 €	1 500 €
11	FEDERATION DES MJC AUBE	Participation citoyenne dans les quartiers Politique de la Ville	Participation	11 500 €	3 000 €	3 000 €
68	LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	Cinéfestival	Participation	12 125 €	3 000 €	3 000 €
49	L'ACCORD PARFAIT	Jardin Solidaire	Participation	10 876 €	2 000 €	1 000 €
37	LES PETITS DEBROUILLARDS DU GRAND EST	La science en bas de chez toi	Participation	10 568 €	3 000 €	1 000 €
38	LES PETITS DEBROUILLARDS DU GRAND EST	Faire pour agir: Ateliers de fabrication collective avec des adolescents	Participation	8 726 €	1 000 €	1 000 €
24	SI ET SEULEMENT SI	Audioguide des habitants de Pont Sainte Marie	Participation	9 516 €	3 041 €	3 000 €
44	SPELEO CLUB AUBOIS	Amener des jeunes issus des QPV à découvrir la spéléologie et pour ceux qui veulent aller plus loin en faire des membres actifs de l'association spéléo club Aubeois	Participation	8 310 €	1 000 €	0 €
12	SPOKOINO THEATRE	Clair de Lune à Debussy	Participation	20 906 €	6 000 €	5 000 €
63	VILLE DE LA CHAPELLE SAINT LUC	La vie en mieux (cinéclub)	Participation	17 710 €	0 €	0 €
55	VILLE DE PONT SAINTE MARIE	Street art	Participation	12 000 €	0 €	0 €
96	VILLE DE PONT SAINTE MARIE	Partageons ensemble	Participation	16 200 €	0 €	0 €
101	VILLE DE SAINT ANDRE LES VERGERS	Développement du Conseil Citoyen	Participation	8 630 €	0 €	0 €

N°	Porteur	Action	Thématique	BP	Subvention demandée à TCM	Subvention attribuée
66	VILLE DES NOES PRES TROYES	C'est ma ville mais en mieux	Participation	5 951 €	0 €	0 €
95	VILLE DES NOES PRES TROYES	Génération 40.20	Participation	10 664 €	0 €	0 €
100	VILLE DES NOES PRES TROYES	Les ados d'autres fois	Participation	8839	0 €	0 €
14	AVIM-RS	Renforcement de la présence de proximité au profit d'infractions pénales Police Nationale	Prévention délinquance	11 000 €	2 000 €	2 000 €
41	CDAD	Prévention de la radicalisation des mineurs	Prévention délinquance	7 970 €	1 724 €	0 €
Total					308 322 €	244 500 €

CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS

Entre

La communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole représentée par son Président, Monsieur François BAROIN, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire N°..... du.....,

et désignée sous le terme « Troyes Champagne Métropole », d'une part,

Et

Xxxx, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé [adresse]; représentée par son (sa) Président(e), Madame, Monsieur, dûment habilité(e)

et désignée sous le terme "l'association", d'autre part,

N° SIRET :

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Vu les arrêtés préfectoraux n°2016336-0003 du 1^{er} décembre 2016, n°2016343-0001 du 8 décembre 2016, n°2016361-0001 du 26 décembre 2016 et n°201747-0002 du 16 février 2017, portant sur les statuts de Troyes Champagne Métropole,

Vu la délibération N°CC/25/09/15-39 du 25 septembre 2015 portant sur le contrat cadre du Contrat de Ville et ses annexes,

Considérant le projet initié et conçu par l'association, [nom du projet] conforme à son objet statutaire,

Considérant que l'action ci-après présentée par l'association participe à la mise en œuvre du Contrat de Ville,

Article 1 : Objet de la convention

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations du Contrat de Ville mentionné au préambule, l'action suivante [...], comportant les obligations mentionnées à l'annexe I, laquelle fait partie intégrante de la convention.

La date de réalisation de l'action court du ... au

Dans ce cadre, Troyes Champagne Métropole contribue financièrement à ce service et n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution. L'association s'engage à utiliser les subventions conformément à son objet social, à ses statuts, à sa demande, aux lois et règlements en vigueur.

Article 2 : Durée de la convention

La convention prendra effet à compter de sa notification à l'association et arrivera à échéance le 31 décembre 2020.

En cas de dépassement du délai initial, une demande de prolongation devra être adressée à la collectivité 2 mois au minimum avant la date d'échéance de l'action telle qu'indiquée à l'article 1.

Article 3 : Conditions de détermination du coût de l'action

3.1. Le coût éligible de l'action sur la durée de la convention est évalué à [...] €, conformément au budget prévisionnel figurant à l'annexe II.

3.2. Le budget prévisionnel de l'action indique le détail des coûts éligibles à la contribution financière de Troyes Champagne Métropole, conformément à l'annexe II.

3.3. Lors de la mise en œuvre de l'action, l'association peut procéder à une adaptation de son budget prévisionnel par des transferts entre natures de charges éligibles tels que les achats, les locations, les dépenses de publications, les charges de personnel, les frais de déplacement... Cette adaptation des dépenses réalisées dans le respect du montant total des coûts éligibles mentionné au point 3.1 ne doit pas affecter l'exécution de l'action et ne doit pas être substantielle.

Article 4 : Montant de la contribution financière

Pour l'année 2019, Troyes Champagne Métropole contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de [...] € du coût estimé éligible de l'action, de [...] €.

Article 5 : Modalités de versement de la contribution financière

Pour les subventions inférieures à 10 000 €, le versement sera effectué en une fois dans un délai de 3 mois après sa notification.

Pour les subventions supérieures à 10 000 €, un acompte forfaitaire de 70 % sera versé dans un délai de 3 mois après sa notification. Le solde de 30 % sera versé à l'achèvement de l'opération sur production des justificatifs mentionnés à l'article 6.

En aucun cas, la subvention ne pourra être supérieure au montant attribué même si les dépenses réellement engagées sont supérieures aux dépenses prévues.

La contribution financière sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur.

Par ailleurs, s'il devait y avoir un trop perçu du fait des versements, Troyes Champagne Métropole procéderait à la mise en recouvrement des sommes correspondantes.

Article 6 : Justificatifs

1/ Les pièces à fournir dans les 6 mois suivant la réalisation de l'action : (cf annexe IV)

- une évaluation qualitative et quantitative (voir annexe IV)
- un bilan financier détaillé de l'action par nature de dépenses, signé par le président de l'association.

A défaut de production de ces éléments dans le délai imparti, Troyes Champagne Métropole procédera à la mise en recouvrement des sommes versées.

2/ L'association s'engage à fournir avant le 30 juin 2020 les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- les comptes annuels et le cas échéant, le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'[article L. 612-4 du code de commerce](#) ou la référence de leur publication au Journal officiel.

Conformément à l'article L.612-4 du Code du Commerce, toute association ayant reçu annuellement des autorités administratives ou des établissements publics à caractère industriel et commercial une ou plusieurs subventions dont le montant global dépasse 153 000 euros doit établir des comptes annuels comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe dont les modalités d'établissement sont fixées par décret. Ces associations, doivent assurer, dans des conditions déterminées par décret en conseil d'état, la publicité de leurs comptes annuels et le cas échéant, celle du rapport du commissaire aux comptes.

- les rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés, ainsi que leurs avantages en nature pour les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €. Ces informations doivent être publiées chaque année dans le compte financier.

- le rapport d'activité.

Article 7 : Evaluation

Conformément aux indicateurs figurant à l'annexe IV, l'association devra fournir un rapport d'évaluation de l'action faisant l'objet de la présente convention.

Des réunions d'échange pourront être provoquées autant que de besoins au cours de la durée de la convention par l'une ou l'autre des parties. L'association s'engage à organiser annuellement un comité de pilotage de l'action réunissant les principaux partenaires, notamment financiers.

Article 8 : Autres engagements

L'association communique sans délai à l'administration la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ou l'informe de toute nouvelle déclaration enregistrée dans le RNA, et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

L'association s'engage à mentionner de manière lisible le partenariat avec Troyes Champagne Métropole, dans tous les documents produits, au titre de l'action soutenue et mentionnera le soutien de Troyes Champagne Métropole dans ses relations presse.

L'utilisation du logo de Troyes Champagne Métropole devra, au préalable, faire l'objet d'une autorisation auprès du service communication.

Article 9 : Contrôle de Troyes Champagne Métropole

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par Troyes Champagne Métropole, dans le cadre de l'évaluation prévue à l'article 7 ou dans le cadre du contrôle financier de l'action. L'association s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

Article 10 : Avenant

Cette convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant signé par Troyes Champagne Métropole et l'association. Toute demande de modification devra être formulée par écrit au minimum 2 mois avant la date

d'échéance de la convention. Elle précisera l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emportera.

Toute modification prise sans l'accord écrit de Troyes Champagne Métropole, pourra entraîner :

- d'une part le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées,
- d'autre part la diminution ou la suspension du montant de la subvention.

Cette sanction pourra être levée après examen des justificatifs présentés par l'association suite à un entretien avec ses représentants.

Troyes Champagne Métropole informera l'association des décisions prises par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 11 : Recours

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, après épuisement des voies de recours amiable.

Fait à Troyes, en deux exemplaires originaux le

L'Association,
Le Président,

Xxx Xxx

Troyes Champagne Métropole,
Le Président,

François Baroin

**TROYES
CHAMPAGNE**
MÉTROPOLE



cget
Commissariat
général
à l'égalité
des territoires

Contrat de Ville - Programmation 2019

Orientation N°	Intitulé de l'action
	Porteur de projet

Finalités de l'action	
Contexte / Opportunité du projet	
Objectif général	
Résultats attendus	
Public visé	Localisation de l'action
Description de l'action	
Partenariat mobilisé	

Politique de la Ville - Programmation annuelle

Intitulé du projet	
Nom du porteur de projet	

Dates de réalisation de l'action		Dates de validité de la subvention	
Du	au	Du	au

Attention : En cas de dépassement du délai initial de réalisation de l'action, je vous remercie de bien vouloir en informer Troyes Champagne Métropole par courrier dans un délai minimum de 2 mois avant la date initiale d'échéance de l'action.

Plan de financement prévisionnel ajusté

Montant de la subvention totale		€	
Montant de la subvention de Troyes Champagne Métropole	Assiette de subvention	Taux	
€	€	%	

Modalités de versement de la subvention

Versement de la totalité de la subvention dans un délai de 3 mois après sa notification, pour les subventions inférieures à 10 000 €.

Pour les subventions supérieures à 10 000 €, Troyes Champagne Métropole procédera au versement d'un acompte de 70 % dans un délai de 3 mois après sa notification et au versement des 30 % restant sur production du bilan de l'action.

Production de pièces justificatives, dans un délai de six mois après la fin de réalisation de l'action et au plus tard le 31 octobre 2020 :

- une évaluation qualitative et quantitative (cf. indicateurs joints) ;
- un bilan financier détaillé par nature de dépenses, signé par le président de la structure.

B. Troyes Champagne Métropole se réserve le droit de vous demander toutes pièces justificatives des dépenses mentionnées.

La structure s'engage en outre à fournir avant le 30 juin 2020 les documents suivants :

- les rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés, ainsi que leurs avantages en nature pour les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €. Ces informations doivent être publiées chaque année dans le compte financier,
- les comptes annuels et le cas échéant le rapport du commissaire aux comptes,
- le rapport d'activité de l'association.

Attention :

1. A défaut de production de ces éléments, Troyes Champagne Métropole procédera à la mise en recouvrement des sommes versées ;
2. La subvention pourra être ajustée au vu des dépenses réalisées. Toutefois, si ces dernières sont inférieures au budget prévisionnel, mais que la part d'autofinancement reste la même, le montant de la subvention de Troyes Champagne Métropole pourrait être maintenu.
3. En cas de trop perçu de fait du versement de l'acompte, Troyes Champagne Métropole procédera à la mise en recouvrement de la somme correspondante.

Relevé d'identité bancaire

Banque :		Domiciliation :	
Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB

En cas de changement de coordonnées bancaires, merci de bien vouloir en informer le service Politique de la Ville de Troyes Champagne Métropole.

Date

Politique de la Ville - Programmation 2019

Indicateurs d'évaluation

Orientation	
	Voir la fiche de l'axe thématique de l'action concernée
Indicateurs de suivi / d'activité	Cf. fiche de l'axe thématique de l'appel à projets ou indicateur(s) indiqué(s) par le porteur dans son projet.
Indicateurs de résultat	Cf. fiche de l'axe thématique de l'appel à projets ou indicateur(s) indiqué(s) par le porteur dans son projet.